

## ➤ **Marché public 2010-09**

Assurance des étudiants en partenariat international

---

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date et heure limite de réception des offres : vendredi 23 juillet 2010  
à 12h00

**Date d'envoi de la publicité : jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010**

**Ce document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7.**

**Pouvoir adjudicateur :**

Université de Bordeaux  
166, Cours de l'Argonne  
33000 Bordeaux

**Objet du marché :**

Assurance des étudiants en partenariat international  
Marché de prestations de services, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Pour l'Université Sciences et Technologies Bordeaux 1 :

Ordonnateur : le président de l'Université Sciences et Technologies Bordeaux 1

Comptable : l'Agent comptable de l'Université Sciences Technologies Bordeaux 1

Pour l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

Ordonnateur : le président de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

Comptable : l'Agent comptable de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

## Sommaire

<b>Article 1</b> : Objet et forme du marché	Page 4
<b>Article 2</b> : Durée du marché	Page 4
<b>Article 3</b> : Conditions de la consultation	Page 4
<b>Article 4</b> : Documents de candidature à fournir	Page 5
<b>Article 5</b> : Présentation des offres	Page 5
<b>Article 6</b> : Sélection du titulaire du marché	Page 6
<b>Article 7</b> : Conditions d'envoi ou de remise des offres	Page 6
<b>Article 8</b> : Renseignements complémentaires	Page 6

## ► Article 1 Objet et forme du marché

### 1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet de sélectionner un prestataire d'assurances pour les étudiants en partenariat international. La prestation visée est un système d'assurances compatible avec les exigences de mobilité internationale sur les points suivants :

- couverture pour les risques maladies, accidents, responsabilité civile, rapatriement, handicap, maternité, vol et perte de documents, décès, activités sportives et loisirs
- assistance 24h/24h

L' Université Sciences Technologies Bordeaux1 et l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 seront les bénéficiaires de ce marché.

Nomenclature communautaire (CPV) : 66510000-8 services d'assurance

### 1.2 Forme du marché

Un groupement d'achat a été constitué en application de l'article 8 du code des marchés publics ; le coordonnateur est l'Université de Bordeaux. Le marché se présente sous la forme d'un marché public à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande conclu conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

## ► Article 2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la notification du marché au titulaire.

## ► Article 3 Conditions de la consultation

### 3.1 Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée **vendredi 23 juillet 2010 à 12h00**.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux soumissionnaires.

Les plis ou réponses électroniques qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait distribué après les date et heure limites fixées ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### 3.2 Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Un procès-verbal de négociation sera rédigé.

### 3.3 Possibilité de négociation

L'Université de Bordeaux se réserve le droit de négocier avec les candidats ; cette négociation aura un caractère écrit ou oral. Elle s'engage à fournir une information simultanée aux candidats sur les modifications du besoin initialement exprimé.

### 3.4 Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### ► Article 4 Documents de candidature à fournir

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr).

En cas de groupement, chaque membre devra fournir la totalité des documents énumérés ci-dessous, à l'exception de la lettre de candidature produite en commun par l'ensemble des membres du groupement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C..

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'enveloppe contiendra les éléments indiqués ci-dessous :

- La lettre de candidature et éventuellement l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC 4 ou équivalent). Dans l'hypothèse d'un groupement, ce document fera apparaître les membres du groupement et sera signé par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres
- Déclaration de candidature (modèle DC5 ou équivalent)
- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, notamment pour cause de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle, et si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet
- Document attestant de l'habilitation de la personne signataire à engager le candidat ;
- Attestation fiscales et sociales :
  - o Attestations fiscales (n°3666 en France), attestation sociale
  - o Ou état annuel des certificats reçus (modèle DC7 en France)
  - o **OU une déclaration sur l'honneur datée et signée qui pourra remplacer ces attestations. Toutefois le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production, dans un délai de 10 jours après sollicitation par courrier simple ou par courrier électronique, des justificatifs nécessaires.**

Outre les pièces administratives demandées, les candidats doivent fournir un mémoire précisant :

- la présentation de la structure professionnelle et d'un descriptif des domaines dans lesquels le candidat s'est particulièrement spécialisé,
- des références professionnelles de moins de trois ans (expériences auprès d'établissements similaires, personnes publiques...) dans des contextes similaires.
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières daté et signé.
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières daté et signé.

#### ► Article 5 Présentation des offres

L'offre contiendra trois documents :

- L'acte d'engagement : à compléter par les représentants qualifiés des Sociétés/cabinets ayant vocation à être titulaires du contrat. Un relevé d'identité bancaire (avec n° BIC et IBAN) et un numéro de TVA intracommunautaire et numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.
- Le mémoire technique dans lequel le candidat détaillera son offre conformément aux directives

contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

- Un document intitulé « proposition financière » daté et signé. Le candidat y inclura obligatoirement le document « Bordereau de prix » (modèle fourni). Ce document est susceptible d'une éventuelle consolidation avant la notification.

## ► Article 6 Sélection du titulaire du marché

### Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Valeur technique de l'offre	- Couverture - assistance - prise en charge - conditions de résiliation - services clientèle	60%
Critères financiers	- tarifs - modalité de paiement	40%

## ► Article 7 Conditions de remise des offres

### 7.1 Remise sous format papier

Les offres sont envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

Université de Bordeaux,  
Affaires Juridiques

« Marché public Assurances pour les étudiants en partenariat international »  
166, cours de l'Argonne, 33000 Bordeaux.

Les offres devront parvenir à cette adresse avant le **vendredi 23 juillet 2010 à 12h00**.  
L'enveloppe extérieure comportera l'intitulé du marché et la mention «**NE PAS OUVRIR** ».

### 7.2 Transmission par voie électronique

Les candidats peuvent choisir de transmettre leur dossier par voie électronique ; ils le déposeront sur la plateforme dédiée sur **achatpublic.com**. Il est à signaler que l'utilisation de cette possibilité entraîne l'obligation pour le candidat d'obtenir un certificat de signature électronique.

Les candidatures et les offres seront transmises en une seule fois. Si l'Université de Bordeaux est destinataire de deux ou plusieurs dossiers avant la date limite de dépôt, elle ne retiendra que le dernier dossier reçu ; seront donc rejetés, sans les ouvrir et avant ouverture des plis, les dossiers précédemment déposés.

Parallèlement à l'envoi électronique, le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis de remise des plis.

## ► Article 8 Renseignements complémentaires

Pendant la période de réception des offres, des renseignements peuvent être obtenus du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 auprès de :

Melle Deborah DIDIO

DAERI

Université Victor Segalen Bordeaux 2

Tel. : 00 33 5 57 57 48 24

Fax : 00 33 5 57 57 15 57

Courriel : [deborah.didio@u-bordeaux2.fr](mailto:deborah.didio@u-bordeaux2.fr)

Melle Marie-Ange LE MESTRE

Chargée des Affaires Juridiques

Tel:00.33(0)5.56.33.80.80

0033(0)5.40.00.67.71

Fax : 00.33 (0)5.56.33.80.89

Courriel : [juridique@univ-bordeaux.fr](mailto:juridique@univ-bordeaux.fr)